



BULLETIN DE SAINT-GEORGES

n° 380 · Décembre 2025

www.eglisesaintgeorges.com secretariatsaintgeorges@lyon.catholique.fr



Abbé Laurent SPRIET

Recteur 06 14 18 07 61

l.spriet@lyon.catholique.fr

Abbé Laurent GUIMON

Chaplain 06 98 10 40 10

l.guimon@lyon.catholique.fr

Abbé Matthieu GRENIER

Chaplain 06 59 39 89 92

mgrenier85@gmail.com

Abbé Thibaud PERRUCHOT

Diacre 06 50 04 07 58

tperruchot@hotmail.fr

Frère Sébastien GRATREAUD

06 50 77 98 33

freresebastieng@gmail.com

Maison Sainte-Blandine (MSB), 12 bis rue Sala 69002 Lyon. Téléphone : 04 72 77 07 90

Quatrième parole de vie : “tu honoreras ton père et ta mère” (Dt 5, 16 ; Mc 7, 8).

Avec ce précepte nous inaugurons la deuxième table des “paroles de vie” du Seigneur : la première table considère nos devoirs envers Dieu, la seconde nos obligations vis-à-vis de notre prochain.

De même que nous ne pourrons jamais rendre absolument parfaitement à Dieu ce que nous devons à Dieu, de même nous ne pouvons pas parfaitement rendre à nos parents et à notre Patrie ce que nous leur devons. Vis-à-vis de Dieu nous avons besoin de la vertu de religion pour exprimer notre amour, et vis-à-vis de nos parents et de notre pays : de la vertu de piété filiale. Ces deux vertus dépendent de la justice.

Pendant des années ce sont les parents qui s’occupent de leurs enfants puis arrive un jour où ce sont les enfants qui viennent à s’occuper de leurs parents. Le quatrième “commandement” s’adresse aux uns et aux autres.

Cette quatrième “parole de vie” concerne aussi tous nos supérieurs tant civils que religieux. Il faut bien l'avouer, à cause de notre nature blessée par le péché originel, nous avons du mal à être obéissants et soumis à qui de droit. Il nous faut absolument l'aide du Seigneur pour avoir la force de mettre en œuvre nos justes obligations.

De façon très concrète, nous sommes appelés à exercer notre intelligence et la vertu de prudence afin de savoir à qui il convient d’obéir et de ne pas obéir. En effet, un chrétien n'est pas un automate. C'est un enfant de Dieu qui sait qu'il vaut mieux, dans certains cas, obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. Le chrétien, à la suite de son divin Maître Jésus, est parfois un “signe de contradiction” (Lc 2, 34) qui rappelle à César qu'il ne doit pas se prendre pour Dieu et que son pouvoir n'est pas illimité. Il le paie parfois de sa tête et de sa liberté comme l'ont montré, par exemples : saint Thomas More, le bienheureux Noël Pinot ou le bienheureux Franz Jägerstätter.

Cette “parole de vie” est exigeante. Il n'est pas si facile de la mettre en pratique. Mais avec la grâce de Dieu, c'est possible.

Textes à méditer en lien avec l'édito

Parole de Dieu

Honore ton père et ta mère afin d'avoir longue vie sur la terre que le Seigneur ton Dieu te donne (Ex 20, 12).

De tout ton cœur, glorifie ton père et n'oublie pas les douleurs de ta mère. Souviens-toi qu'ils t'ont donné le jour ; comment leur rendras-tu ce qu'ils ont fait pour toi ? (Si 7, 27-28).

Le Seigneur a glorifié le père devant les enfants et il a affermi le droit de la mère sur les fils. Qui honore son père expie ses péchés et qui glorifie sa mère amasse un trésor. Qui honore son père trouvera de la joie dans ses enfants et au jour de la prière il sera exaucé. Qui glorifie son père aura de longs jours et qui obéit au Seigneur donnera du repos à sa mère (Si 3, 2-6).

Enfant, viens en aide à ton père dans sa vieillesse et ne l'attriste pas durant sa vie. Même si son esprit faiblit, sois indulgent, ne le méprise pas quand tu es en pleine force ... Tel un blasphémateur, celui qui délaisse son père, un maudit du Seigneur celui qui rudoie sa mère (Si 3, 12, 16).

Qui aime son fils lui prodigue des verges, qui corrige son fils en tirera profit ” (Si 30, 1-2). ” Et vous, pères, n'irritez pas vos enfants, élevez-les au contraire en les corrigeant et avertissant selon le Seigneur (Ep 6, 4).

Il leur était soumis (Lc 2, 51).

Catéchisme de st Pie X

Suite page 2, deuxième colonne

Suite page 2

Comme l'écrit si bien saint Augustin : "Dieu ne commande pas de choses impossibles, mais en commandant Il t'invite à faire ce que tu peux et à demander ce que tu ne peux pas" (*De natura et gratia*, 43, 50).

Alors faisons "de notre mieux", avec et par la grâce de Dieu, pour rendre à chacun ce qui lui est dû.

"Si vous m'aimez, vous garderez mes commandements" (Jn 14, 15).

Abbé Laurent Spriet +

Catéchisme de Saint Pie X

Que nous ordonne le quatrième commandement : Honore ton père et ta mère ?

Le quatrième commandement : Honore ton père et ta mère, nous ordonne de respecter notre père et notre mère, de leur obéir en tout ce qui n'est pas péché et de les assister dans leurs besoins spirituels et temporels.

Que nous défend le quatrième commandement ?

Le quatrième commandement nous défend d'offenser nos parents en paroles, en actes et de toute autre manière.

Sous le nom de père et mère quelles autres personnes comprend ce commandement ?

Sous le nom de père et de mère, ce commandement comprend encore tous nos supérieurs tant ecclésiastiques que laïques, auxquels nous devons donc obéissance et respect.

D'où vient aux parents l'autorité de commander à leurs enfants et l'obligation pour les enfants de leur obéir ?

L'autorité qu'ont les parents de commander à leurs enfants et l'obligation pour les enfants d'obéir vient de Dieu qui a constitué et ordonné la famille, de telle sorte que l'homme y trouve les premiers moyens nécessaires à son perfectionnement matériel et spirituel.

Les parents ont-ils des devoirs envers leurs enfants ?

Les parents ont le devoir d'aimer, de soigner et nourrir leurs enfants, de pourvoir à leur éducation religieuse et civile, de leur donner le bon exemple, de les éloigner des occasions de péché, de les corriger de leurs fautes et de les aider à embrasser l'état auquel ils sont appelés de Dieu.

Dieu nous a-t-il donné le modèle de la famille parfaite ?

Dieu nous a donné le modèle de la famille parfaite dans la sainte Famille, où Jésus-Christ vécut soumis à la Très Sainte Vierge et à saint Joseph jusqu'à trente ans, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il commençât à exercer la mission que lui avait confiée le Père éternel de prêcher l'Évangile.

D'où vient à la société civile l'autorité qui la gouverne ?

L'autorité qui gouverne la société civile vient de Dieu qui la veut constituée pour le bien commun.

Y a-t-il obligation de respecter l'autorité qui gouverne la société civile et de lui obéir ?

Oui, tous ceux qui appartiennent à la société civile ont le devoir de respecter l'autorité et de lui obéir parce que cette autorité vient de Dieu et qu'ainsi le veut le bien commun.

Doit-on respecter toutes les lois qui sont imposées par l'autorité civile ?

On doit respecter toutes les lois que l'autorité civile impose, pourvu qu'elles ne soient pas opposées à la loi de Dieu ; c'est le commandement et l'exemple de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Magistère

Catéchisme de l'Eglise Catholique

2212 Le quatrième commandement éclaire les autres relations dans la société. Dans nos frères et sœurs, nous voyons les enfants de nos parents ; dans nos cousins, les descendants de nos aïeux ; dans nos concitoyens, les fils de notre patrie ; dans les baptisés, les enfants de notre mère, l'Église ; dans toute personne humaine, un fils ou une fille de Celui qui veut être appelé "notre Père". Par là, nos relations avec notre prochain sont reconnues d'ordre personnel. Le prochain n'est pas un "individu" de la collectivité humaine ; il est "quelqu'un" qui, par ses origines connues mérite une attention et un respect singuliers.

2217 Aussi longtemps que l'enfant vit au domicile de ses parents,

l'enfant doit obéir à toute demande des parents motivée par son bien ou par celui de la famille. " Enfants, obéissez en tout à vos parents, car cela est agréable au Seigneur " (Col 3, 20 ; cf. Ep 6, 1). Les enfants ont encore à obéir aux prescriptions raisonnables de leurs éducateurs et de tous ceux auxquels les parents les ont confiés. Mais si l'enfant est persuadé en conscience qu'il est moralement mauvais d'obéir à tel ordre, qu'il ne le suive pas. En grandissant, les enfants continueront à respecter leurs parents. Ils préviendront leurs désirs, solliciteront volontiers leurs conseils et accepteront leurs admonestations justifiées. L'obéissance envers les parents cesse avec l'émancipation des enfants, mais non point le respect qui reste dû à jamais. Celui-ci trouve, en effet, sa racine dans la crainte de Dieu, un des dons du Saint-Esprit.

2218 Le quatrième commandement rappelle aux enfants devenus grands, leurs responsabilités envers les parents. Autant qu'ils le peuvent, ils doivent leur donner l'aide matérielle et morale, dans les années de vieillesse, et durant le temps de maladie, de solitude ou de détresse. Jésus rappelle ce devoir de reconnaissance (cf. Mc 7, 10-12).

2221 La fécondité de l'amour conjugal ne se réduit pas à la seule procréation des enfants, mais doit s'étendre à leur éducation morale et à leur formation spirituelle. " Le rôle des parents dans l'éducation est d'une telle importance qu'il est presque impossible de les remplacer " (GE 3). Le droit et le devoir d'éducation sont pour les parents primordiaux et inaliénables (cf. FC 36).

2223 Les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants. Ils témoignent de cette responsabilité d'abord par la création d'un foyer, où la tendresse, le pardon, le respect, la fidélité et le service désintéressé sont de règle. Le foyer est un lieu approprié à l'éducation des vertus. Celle-ci requiert l'apprentissage de l'abnégation, d'un sain jugement, de la maîtrise de soi, conditions de toute liberté véritable. Les parents enseigneront aux enfants

à subordonner " les dimensions physiques et instinctives aux dimensions intérieures et spirituelles " (CA 36). C'est une grave responsabilité pour les parents de donner de bons exemples à leurs enfants. En sachant reconnaître devant eux leurs propres défauts, ils seront mieux à même de les guider et de les corriger.

2225 Par la grâce du sacrement de mariage, les parents ont reçu la responsabilité et le privilège d'évangéliser leurs enfants. Ils les initieront dès le premier âge aux mystères de la foi dont ils sont pour leurs enfants les " premiers hérauts " (LG 11). Ils les associeront dès leur plus tendre enfance à la vie de l'Église. Les manières de vivre familiales peuvent nourrir les dispositions affectives qui durant la vie entière restent d'authentiques préambules et des soutiens d'une foi vivante.

2241 Les nations mieux pourvues sont tenues d'accueillir autant que faire se peut l'étranger en quête de la sécurité et des ressources vitales qu'il ne peut trouver dans son pays d'origine. Les pouvoirs publics veilleront au respect du droit naturel qui place l'hôte sous la protection de ceux qui le reçoivent. Les autorités politiques peuvent en vue du bien commun dont ils ont la charge subordonner l'exercice du droit d'immigration à diverses conditions juridiques, notamment au respect des devoirs des migrants à l'égard du pays d'adoption. L'immigré est tenu de respecter avec reconnaissance le patrimoine matériel et spirituel de son pays d'accueil, d'obéir à ses lois et de contribuer à ses charges.

2242 Le citoyen est obligé en conscience de ne pas suivre les prescriptions des autorités civiles quand ces préceptes sont contraires aux exigences de l'ordre moral, aux droits fondamentaux des personnes ou aux enseignements de l'Evangile. Le refus d'obéissance aux autorités civiles, lorsque leurs exigences sont contraires à celles de la conscience droite, trouve sa justification dans la distinction entre le service de Dieu et le service de la communauté politique.

" Rendez à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu " (Mt 22, 21). " Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes " (Ac 5, 29) : Si l'autorité publique, débordant sa compétence, opprime les citoyens, que ceux-ci ne refusent pas ce qui est objectivement demandé par le bien commun. Il leur est cependant permis de défendre leurs droits et ceux de leurs concitoyens contre les abus du pouvoir, en respectant les limites tracées par la loi naturelle et la loi évangélique (Vatican II, GS 74, § 5).

Code de droit canonique

Can. 209 - § 1. Les fidèles sont liés par l'obligation de garder toujours, même dans leur manière d'agir, la communion avec l'Église.

§ 2. Ils rempliront avec grand soin les devoirs auxquels ils sont tenus tant envers l'Église tout entière qu'envers l'Église particulière à laquelle ils appartiennent, selon les dispositions du droit.

Can. 212 - § 1. Les fidèles conscients de leur propre responsabilité sont tenus d'adhérer par obéissance chrétienne à ce que les Pasteurs sacrés, comme représentants du Christ, déclarent en tant que maîtres de la foi ou décident en tant que chefs de l'Église.

§ 2. Les fidèles ont la liberté de faire connaître aux Pasteurs de l'Église leurs besoins surtout spirituels, ainsi que leurs souhaits.

§ 3. Selon le savoir, la compétence et le prestige dont ils jouissent, ils ont le droit et même parfois le devoir de donner aux Pasteurs sacrés leur opinion sur ce qui touche le bien de l'Église et de la faire connaître aux autres fidèles, restant sauves l'intégrité de la foi et des mœurs et la révérence due aux pasteurs, et en tenant compte de l'utilité commune et de la dignité des personnes.

SERVICES

Nous recherchons de bonnes volontés !

Nous recherchons des personnes volontaires et bénévoles pour :

- Aider les abbés à trouver des dons pour les travaux dans l'église Saint-Georges.

- Devenir parrain ou marraine de confirmation d'un ou d'une néophyte. Renseignements auprès de l'abbé Spriet.

- S'engager dans l'association "La jarre de Sarepta" au niveau local et dans la communauté de Saint-Georges. Contacter le secrétariat.

- Faire du ménage à l'église une fois par semaine ou de temps à autres.
Mail:anne.pouliquencheneaux@hotmail.fr

- Pour apporter soit des courses une fois par mois aux abbés, soit des repas pour une journée (déjeuner et dîner) une fois par mois. Contact :
Aude Coffinière -
aude.coffineres@wanadoo.fr.

Nous vous remercions vivement !

"Fraternités de disciples-missionnaires"

Vous souhaitez intégrer une "Fraternité de disciples-missionnaires" à la rentrée afin de développer votre vie chrétienne mais aussi pour aider à accueillir et à intégrer les catéchumènes et les néophytes dans notre communauté et dans l'Eglise, inscrivez-vous en contactant l'abbé Spriet : abbespriet@gmail.com

Devenir membre de l'association loi 1901 "Les amis de Saint-Georges" (AMISSAGE)

L'abbé Spriet vous propose de devenir "membre actif" ou "membre bienfaiteur" de l'association AMISSAGE, reconnue par la Préfecture de Lyon, qui a pour objet : "la restauration, l'entretien et la mise en valeur du patrimoine artistique et culturel, notamment mobilier, de l'église Saint-Georges (tels que les vitraux, les boiseries, les confessionnaux, les bancs de communion, les orgues ou encore les autels), sise quai Fulchiron à Lyon (5ème arrondissement), en contribuant notamment, en dehors de toute activité cultuelle : aux travaux de réparation et d'entretien, à l'organisation occasionnelle de concerts, à la recherche des fonds pour poursuivre le but décrit ci-dessus. Plus largement, l'association a pour objet la mise en valeur de l'église Saint-Georges, de soutenir ses activités culturelles, et la participation au rayonnement du patrimoine culturel du quartier". La cotisation annuelle est de : 5 euros pour devenir "membre actif" et de 20 euros pour devenir "membre bienfaiteur".

Vous pouvez envoyer votre chèque à l'ordre "AMISSAGE cotisation annuelle 2025-2026" au 12 bis rue Sala ou donner votre chèque à l'abbé Spriet en main propre.

Relais de prière pour la Vie durant l'Avent

En 2024, il y a eu 250 000 IVG. C'est 20 000 de plus qu'en 2021. C'est le plus important « record » depuis l'instauration de la Loi Veil. Cela n'a pas fait réagir les catholiques, alors que cela représente à ce jour un enfant sur trois qui ne voit pas le jour, et au total, près d'une femme sur deux blessée à mort aujourd'hui en France. Confiants dans la parole du Seigneur « quand vous me demanderez quelque chose en mon nom, moi, je le ferai » (Jn 14,14). Nous vous proposons, afin que quelque chose change, un relais de prière pour la vie durant l'intégralité du temps de l'avent.

Contactez l'abbé Perruchot ou prierepourlavie2025@outlook.fr pour en savoir plus.

Le site internet de Saint-Georges : une source majeure d'informations et d'inspirations

Le site internet de Saint-Georges vous permet de vous inscrire aux "annonces électroniques hebdomadaires" pour être toujours au courant des activités proposées tout au long de l'année ainsi que beaucoup d'autres informations utiles tant à l'échelle de l'Eglise universelle que particulière (diocèse).

En page d'accueil vous trouvez le programme de la semaine (Messes, confessions, adoration eucharistique, chapelet, activités, etc...).

Le "Groupe vocationnel" continue à vivre (vocations sacerdotales et religieuses)

Un groupe pour garçons et filles de 18-30 ans a vu le jour à l'église Saint-Georges. Que vous soyez certain(e) d'être appelé(e) ou pas certain(e). Un lundi tous les deux mois de 20h30 à 22h à la Maison Sainte-Blandine (temps de lectio divina puis échange en groupe et en individuel) pour être accompagné(e) dans le discernement de sa vocation personnelle. Présence de l'abbé Laurent Spriet à toutes les rencontres. Interventions de personnes extérieures (prêtres, religieuses, etc...) et organisation de week-end en abbayes.

Dates des rencontres : cf. site internet.
Contact : abbé Spriet, abbespriet@gmail.com

Travaux intérieurs de l'église Saint-Georges

Nous comptons sur vous (a) pour trouver des entreprises pour nous faire des dons défiscalisés, (b) pour nous faire un personnel (avec reçu fiscal le cas échéant). Il suffit de scanner cedon QR code pour rejoindre le site du diocèse de Lyon.

Merci à toutes les personnes qui ont déjà fait un don.



ACCUEIL SAINT MARTIN : aide auprès des pauvres de la rue

Les mercredis et vendredis soirs de 19h30 à 21h30
Contact : 07 56 84 85 40 (possibilité de laisser un message) ou Frère Sébastien (06 50 77 98 33)

Nouvel An

Il reste encore quelques places au **nouvel an pour les jeunes professionnels** organisé par les abbés Perruchot & Anouil au monastère Notre-Dame de l'Annonciation (Vaucluse) du mardi 30 décembre au samedi 3 janvier.

Au programme:
offices, topes, promenades, danses traditionnelles et temps conviviaux!
tarif: 75 euros hors trajet. Informations : clement.anouil@smmd.fr

Horaires de Noël

- **Mercredi 24 décembre : Veillée de Noël (chants) et messe solennelle de la nuit à 22h - Abbé Grenier à Jardin et abbé Guimon à Bourg-de-Thizy à 22h**
- **Jeudi 25 décembre : Messes à 8h30 (messe de l'Aurore), 10h (messe solennelle du jour), 12h (messe du jour) et 18h30 (messe du jour) - Adoration à 16h30, vêpres à 17h45**

Confessions :

- **Mardi 23 décembre** : de 10h à 12h (Abbé Grenier), de 16h à 18h (Abbé Spriet), de 19h30 à 20h30 (Abbé Guimon) et de 20h30 à 22h (Abbé Spriet)
- **Mercredi 24 décembre** : de 9h30 à 12h (3 abbés), de 14h à 16h (Abbé Guimon) et de 16h à 18h (Abbé Spriet)

Visite pastorale de notre Archevêque les 13 et 14 juin 2026

Ancrée de la longue date dans la tradition de l'Eglise, la visite pastorale permet au successeur des Apôtres (l'évêque) de mieux connaître la réalité humaine de son diocèse, de vérifier la qualité évangélique de la vie des communautés, d'affermir les fidèles dans la foi. Notre Archevêque nous visitera l'année prochaine. C'est une grâce qui nous est faite.

Cette visite est prévue par le droit de l'Eglise :

Can. 396 - § 1. L'Évêque est tenu par l'obligation de visiter chaque année son diocèse en tout ou en partie, de telle sorte qu'il le visitera en entier au moins tous les cinq ans, par lui-même ou, s'il est légitimement empêché, par l'Évêque coadjuteur ou l'Évêque auxiliaire, par le Vicaire général ou le Vicaire épiscopal, ou bien par un autre prêtre.

Can. 397 - § 1. Sont soumis à la visite ordinaire de l'Évêque les personnes, les institutions catholiques, les choses et les lieux sacrés qui se trouvent dans le diocèse.

Groupe de prière pour les mamans afin d'obtenir des vocations sacerdotales et religieuses

Le nombre de prêtres en France est déjà insuffisant et l'avenir risque d'être plus difficile encore, sauf si nous vivons un sursaut de prière à cette intention. En Italie des mères de famille ont prié avec un succès fulgurant (cf. Lu di Monferrato, un petit village où il s'est passé quelque chose d'extraordinaire).

Nous proposons à des mères de famille de faire partie d'un groupe au fonctionnement à la fois efficace et très souple (13 mamans sont déjà inscrites) :

- chaque mère de famille s'engage à offrir une communion d'un dimanche par mois pour demander des vocations sacerdotales et religieuses en France, et s'il plaît à Dieu, dans sa propre famille,
- chaque mère de famille s'engage à prier un chapelet par semaine à cette intention (si possible devant le Saint-Sacrement mais ce n'est pas obligatoire),
- chaque mère de famille récite dans son cœur cette prière après la Messe dominicale : "Seigneur, faites que l'un de mes fils soit prêtre ! Je veux vivre moi-même en bonne chrétienne et je veux éduquer mes enfants au bien afin d'obtenir la grâce de Vous offrir, Seigneur, un saint prêtre. Amen".

Ou bien pour les mères qui ont des filles : "Seigneur, faites que l'une de mes filles soit religieuse ! Je veux vivre moi-même en bonne chrétienne et je veux éduquer mes enfants au bien afin d'obtenir la grâce de Vous offrir, Seigneur, une sainte religieuse. Amen". Merci pour la France de demain !

Jardin (38) et Bourg-de-Thizy (69)

Notre Archevêque, à la demande de Mgr Eychenne (évêque de Grenoble et Vienne), continuera à nous envoyer l'année prochaine pour servir les fidèles laïcs qui se rassembleront à l'église Saint-Théodore dans la commune de Jardin (38200) à 10h (deux dimanches par mois). Nous assurons ce service depuis trois ans dans l'église Notre-Dame de l'Isle. Cette église est fermée au culte pour des raisons de sécurité à partir du 1er septembre 2025. Par ailleurs, notre Archevêque nous envoie aussi, deux fois par mois, servir les fidèles laïcs de la région de Bourg-de-Thizy à 17h45.

Pourquoi choisir la quête prélevée ?

- 1) Pour vous simplifier la vie : plus besoin d'avoir de la monnaie dans vos poches.
- 2) Si vous payez des impôts : vous pouvez donner davantage en bénéficiant des déductions fiscales en vigueur (cf. infra).
- 3) Saint-Georges peut anticiper son budget, en comptant sur des entrées d'argent régulières qui facilitent la gestion de sa trésorerie.
- 4) C'est une façon discrète et efficace de donner à la quête.

Comment se lancer ?

La quête prélevée c'est un prélèvement automatique sur votre compte bancaire. C'est très facile à mettre en place.

Il suffit d'aller ici : <https://www.donnons-lyon.catholique.fr/quetes-et-ceremonies/>, ensuite sur le côté droit de la page, vous tapez le code postale "69005" puis vous sélectionnez "église Saint-Georges" et vous vous laissez guider.

Si vous êtes imposable, quelles sont les avantages ?

Grâce à la quête prélevée, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt égale à 75 % du montant de votre don jusqu'à 554 € puis 66 % au-delà, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Cela vous permet par exemple de donner 480 € par an (soit 40 € par mois) pour un coût réel de 120 € après déduction fiscale. Si vous payez des impôts, il est donc possible de donner environ trois fois plus sans que cela ne coûte plus !

Vous recevrez un reçu fiscal du montant des sommes prélevées. Tous les diocèses de France ne bénéficient pas de cet avantage. Profitez-en ici à Lyon.

Avec la quête prélevée : tout le monde est gagnant.

FORMATION SUR LA VERTU ET LA PRIÈRE DE GRATITUDE (ACTION DE GRACE)

Animée par l'Abbé Laurent Guimon

Le mardi soir à 20h, à la Maison Sainte Blandine, 12 bis rue Sala

Inscription obligatoire :

secretariatsaintgeorges@lyon.catholique.fr
ou 0472770790 (entre 9h et 12h du lundi au vendredi)
Participation aux frais : 7 €

La gratitude pour goûter une vie nouvelle !

Nous avons bien souvent l'habitude de prier pour demander des grâces, mais nous avons moins l'habitude de remercier. Les effets de la prière de gratitude, d'action de grâce sont stupéfiants. La gratitude est au cœur de la foi chrétienne puisque le mot même d'eucharistie (messe) signifie action de grâce c'est à dire gratitude.

Pour découvrir ou développer la prière de gratitude, nous vous proposons un parcours de 10 semaines qui transforme et apporte la joie !

La gratitude agit au niveau de notre corps, de notre psychisme, au niveau relationnel et spirituel. Au long de ce parcours, nous apprendrons à devenir des personnes habitées par la gratitude, et ainsi à entrer dans une vie nouvelle avec Jésus.

Programme : 10 rencontres entre janvier et mars 2026

- Mardi 6 janvier : Étape 1. Découvrir la puissance transformante de la gratitude
- Mardi 13 janvier : Étape 2. Cultiver quotidiennement la vertu de la gratitude
- Mardi 20 janvier : Étape 3 – La création, invitation à la gratitude
- Mardi 27 janvier : Étape 4 – Grandir dans la gratitude pour ce que je suis
- Mardi 3 février : Étape 5 – La gratitude vis-à-vis des autres – Les aspects relationnels de la gratitude
- (Pause pendant 2 semaines : vacances scolaires d'hiver)
- (Mercredi des Cendres 18 février Début du carême)
- Mardi 24 février : Étape 6 – Gratitude vis-à-vis de Dieu, entrer dans la gratitude inconditionnelle
- Mardi 3 mars : Étape 7 – Installer la vertu de gratitude
- Mardi 10 mars : Étape 8 – Vivre la gratitude en temps d'épreuves
- Mardi 17 mars : Étape 9 – Accueillir la gratitude qui jaillit de la croix
- Mardi 24 mars : Étape 10 – Aller jusqu'au bout du chemin de la gratitude

PÈLERINAGE – SUR LES PAS DES MARTYRS DE CORÉE – OCTOBRE 2026

**Accompagné par l'Abbé Laurent Guimon,
de l'église Saint-Georges à Lyon**

11 jours, en octobre 2026, pour faire le tour de la Corée sur les pas des Martyrs, mais aussi pour découvrir la culture traditionnelle coréenne.

Préinscription et renseignements
l.guimon@lyon.catholique.fr

Petite histoire missionnaire de la Corée.

A l'origine de la christianisation en Corée, il n'y a pas l'arrivée de missionnaires étrangers, mais Pierre Lee, un intellectuel, qui découvre la foi chrétienne lors d'un voyage en Chine et se fait baptiser en 1784. Rentré dans son pays, il évangélise et baptise ses compatriotes. Ce n'est que 10 ans plus tard qu'un prêtre chinois sera secrètement envoyé. Mais déjà le pouvoir en place persécute les premiers chrétiens. Ce prêtre chinois sera exécuté en 1801.

Les chrétiens coréens décident alors d'adresser une supplique au Pape pour qu'on leur envoie de nouveaux prêtres. La démarche aboutit en 1820 et 3 missionnaires français des Missions Etrangères de Paris (MEP), sont envoyés en Corée : ils sont exécutés en 1839. L'un d'eux a pris la précaution d'envoyer en Chine 3 jeunes Coréens pour qu'ils suivent le séminaire. A Shanghai en 1845, le premier Coréen, André Kim est ordonné prêtre. Il réussit à rentrer secrètement en Corée. L'année suivante, âgé de 25 ans, il est exécuté. Il sera canonisé en 1984 par le Pape Jean-Paul II : c'est le premier « martyr » coréen.

Dans le contexte politique de l'époque Le christianisme est alors regardé en Corée non seulement comme une menace pour l'ordre social établi, mais comme une religion occidentale, dont les prêcheurs sont des envahisseurs et les fidèles, des espions.

Le massacre qui s'ensuit n'a aucune commune mesure avec ce que la communauté chrétienne de Corée a connu jusqu'alors. Les fidèles sont pourchassés et exécutés systématiquement. Les estimations parlent de 10 000 victimes... Sur les 12 missionnaires des MEP présents dans le pays en 1866, 9 sont décapités. Les 3 survivants fuient en Chine et donnent l'alerte.

En 1877, un missionnaire est arrêté et emprisonné. Mais, à la différence de ses prédécesseurs, il est simplement expulsé du pays. En 1886, un traité franco-coréen est enfin signé, et comporte une clause sur la liberté religieuse. Les chrétiens de Corée sont alors environ 20 000, et vivent disséminés dans le pays. Il reste 12 missionnaires venus des MEP, mais aucun prêtre coréen. Pourtant, ces survivants reprennent leurs activités, et parviennent peu à peu à se faire accepter. Ils ouvrent une imprimerie en 1886, et entament l'année suivante la construction de la cathédrale de Séoul.

Un siècle plus tard, ils sont plus de cinq millions à accueillir le pape François. Il y a aujourd'hui 35 évêques en Corée, 5,8 millions de catholiques (soit 11% de la population).

QUÊTES IMPÉRÉES DU MOIS :

7 décembre : Construction et entretien des églises et aumôneries scolaires (totale)

Une quête “totale” : tout est reversé au diocèse. Une quête “partielle” : 30% du montant total est reversé au diocèse.



MISSEL POUR LES FIDELES

Des missels sont en vente à la sacristie (pour enfants, pour adultes)

OFFRANDE DE MESSES

(Cf. Site internet pour les explications, onglet “dons”)

Messe : 18€

Neuvaine : 180€

À vos agendas !

Catéchisme (CP à CM2) : les mercredis de 9h45 à 11h à la MSB (hors vacances scolaires).

Collégiens et Lycéens : Cours tous les mercredis (hors vacances scolaires) à 17h30 pour les collégiens avec le frère Sébastien (6è) et l'abbé Perruchot (5è -3è), et cours tous les 15 jours pour les lycéens avec l'abbé Spriet de 18h à 19h.

Etudiants et jeunes pros :

1. **Rosaire Vivant des jeunes** : apprendre à prier le chapelet et se fonder. Contact : Abbé Perruchot.
2. **Spes-Misericordiae** : Contact : Louis-Marie Vian (07.67.64.66.16) et Blanche des Courtils (07.70.25.98.79)
3. **Groupe Saint Jean-Paul II (jeunes célibataires de plus de 35 ans)** : Cf. Annonces hebdomadaires de Saint-Georges.

Groupe Caritas : pour jeunes professionnels mariés ou célibataires - Contact : Vianney et Hortense Ezanno (06.60.41.36.78)

Catéchumènes (adultes demandant le baptême) ou adultes désirant revoir toutes les bases du catéchisme en un an : chaque mercredi de la période scolaire de 20h30 à 22h avec l'abbé Laurent Guimon. Cours aussi dispensé par YouTube pour ceux qui ne peuvent pas être présents sur place — lien privé, pensez à vous inscrire auprès du secrétariat.

Néophytes (adultes récemment baptisés) ou « recommandants » : un mercredi sur deux avec l'abbé Spriet de 20h30 à 22h. Cours aussi enregistré pour ceux qui ne peuvent pas être présents sur place — pensez à vous inscrire auprès du secrétariat.

Catéchisme pour adultes : **lundi 1er décembre** de 20h30 à 22h avec l'abbé Spriet. Cette année : les principes de la vie morale du chrétien (3ème partie du Catéchisme de l'Eglise Catholique).

A la découverte de la Bible : avec l'abbé Laurent Guimon. Thème de l'année 2025-2026 : Le Livre de l'Apocalypse (suite)

Une fois par mois le même cours est fait le jeudi soir de 20h30 à 21h30 et le vendredi après-midi de 15h à 16h à la Maison Sainte Blandine

Dates des cours (une heure), le jeudi à 20h30 - le vendredi, même cours à 15h :

- **4 et 5 décembre**

- 8 et 9 janvier 2026
- 5 et 6 février
- 5 et 6 mars
- 23 et 24 avril
- 21 et 22 mai

Initiation pratique sur la liturgie de la messe : Pour apprendre à participer à la Messe et à suivre la liturgie dans son missel. Prochain cours de l'année le **mardi** ? à 20h30.

Soirée jeunes couples (moins de 5 ans de mariage) : le **mardi 9 décembre** à 20h à la MSB. Cf. Site de Saint-Georges.

Foyers “Domus Christiani” : www.domus-christiani.fr. Et cf. Site de Saint-Georges.

Foyers : groupes Cana (cf Site de Saint-Georges)

Groupe Saint Joseph : groupe d'époux éprouvés, par une séparation, un divorce, un procès en nullité de mariage, etc. L'objectif est de soutenir ces personnes, et qu'elles s'apportent mutuellement une aide fraternelle. Une rencontre par mois à la MSB. Le premier vendredi du mois. Contact : Capucine Maire : capucinemaire@gmail.com.

Conférence Saint-Vincent de Paul : pour visiter à domicile les personnes isolées. Contact : Matthieu Sautel, 06 80 96 44 12, matthieu.sautel@gmail.com.

Ecoute Post-IVG : Chaque mois, une équipe composée d'une écoutante, d'une psychologue, d'un médecin et d'un prêtre (abbé Spriet) accueille, écoute et accompagne à Lyon des femmes ayant connu un avortement. Parlez-en autour de vous. Contact : parolepostivglyon@gmail.com

Service de messe :

- **Enfants et adolescents :** Tous les jeunes ayant fait leur première communion sont les bienvenus. Inscription via ce formulaire : <https://forms.office.com/e/PnGpHrcEBy>

- **Etudiant et jeunes pro :** avec Frère Sébastien

“Garde d'honneur” Année du Sacré-Coeur

Heure d'adoration et de réparation chaque premier vendredi du mois à l'église après la messe de 18h30. Inscriptions : madame Christine de Pazzis - cdepazzis@neuf.fr ; renseignements : <https://www.gardedhonneurdusacrecoeur.org/>

Carnet de famille

Baptêmes	Le 3 septembre d'Augustin MERIC DE BELLEFON fils de Côme et Galloise née PASSERAT DE LA CHAPELLE à Créteil Le 8 novembre d'Edouard DESCOURS fils de Louis et Kelly née SERRIÈRE Le 8 novembre de Calixte PERNA fils de Charles et Sonia née CHANTEUR Le 8 novembre de Rose DUBOIS RAMIREZ fille de Yoann et Anaïs née RAMIREZ Le 8 novembre de Roch DE MONTAIGNE DE PONCINS fils de Victor et Alix née LE GRIEL Le 15 novembre de Céleste BENRIHEM fille de Rémi KONNERT et Adèle née BENRIHEM Le 15 novembre de Constantin BENRIHEM fils de Rémi KONNERT et Adèle née BENRIHEM Le 15 novembre de Rose ROSTAING fille de William et Chloée née LAGRANGE Le 15 novembre de Jeanne PELLERIN fille de Rémi et Marie née LINGLIN Le 22 novembre d'Armance GUIBERT fille de Geoffroy et Elodie née CHENET
Mariages	Le 11 octobre de Corentin FERRIER et Zôé GRAND-WIEMERT à l'église Sainte-Suzanne de Les Halles (69) Le 15 novembre de Maxime FEDYK et Zoé DUJARDIN à Saint-Georges
Obsèques	Le 27 octobre à St Georges de Monsieur Emile BOUCHUT rappelé à Dieu le 19 octobre Le 21 novembre à St Georges de Madame Marie-Madeleine CURTIL DIT GALIN rappelée à Dieu le 15 novembre

Décembre 2025

Date	Fête	Activités	
Lundi 1er décembre	St Eloi, évêque - St Charles de Foucauld, prêtre ermite	Messe à 18h30 (LS) Catéchisme pour adultes (CEC) à 20h30	
Mardi 2	Ste Viviane, vierge martyre	Messe à 9h (LS) et 18h30 (LG) Spi & Spi à 20h30 à la crypte	
Mercredi 3	St François Xavier, religieux	Messes à 7h (MG), 9h (LS) et 18h30 (LG) Collégiens à 17h30 et Lycéens à 18h - Accueil St Martin de 19h30 à 21h30 Catéchumènes et néophytes à 20h30	
Jeudi 4	St Pierre Chrysologue, évêque et docteur - Ste Barbe, vierge martyre	Messes à 7h (LS) et 18h30 (MG) Evangélisation avec Spes et caritas à 20h - Cours n°3 sur la Bible à 20h30	
Vendredi 5 1er du mois	De la férie	Messes à 7h (LG) et 18h30 (LS) Heure de la Miséricorde à 15h - Cours n°3 sur la Bible à 15h Accueil St Martin de 19h30 à 21h30 - Adoration de 19h30 à 23h et confessions de 18h30 à 21h (LG) - Groupe St Joseph	
Samedi 6 1er du mois	St Nicolas, évêque et confesseur	Messe à 7h15 "Rorate" à la lueur des bougies (LS) Messes à 9h (LG) et à 11h (MG) en rite lyonnais	Confessions de 9h45 à 10h30
Dimanche 7 décembre	2ème dimanche de l'Avent	Messes à 8h30, 10h, 12h et 18h30 Adoration à 16h30, vêpres à 17h45	
Lundi 8	IMMACULÉE CONCEPTION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE	Messe à 20h (messe solennelle) Procession à 18h30 (départ de la Primatiale) Rosaire Vivant des jeunes à 18h	Pas de confessions
Mardi 9	De la férie	Messe à 9h (LS) et 18h30 (LG) Rencontre jeunes couples à 20h - Spi & Tea à 20h30 à la crypte	
Mercredi 10	De la férie	Messes à 7h (MG), 9h (LS) et 18h30 (LG) Collégiens à 17h30 - Accueil St Martin de 19h30 à 21h30 Catéchumènes à 20h30 - Ecoute Post-IVG (abbé Spriet)	
Jeudi 11	St Damase 1er, pape et confesseur	Messes à 7h (LS) et 18h30 (MG)	
Vendredi 12	De la férie	Messes à 7h (LG) et 18h30 (LS) Heure de la Miséricorde à 15h - Accueil St Martin de 19h30 à 21h30 Veillées de prières d'intercession et de guérison de 19h30 à 21h30	
Samedi 13	Ste Lucie, vierge et martyre	Messe à 7h15 "Rorate" à la lueur des bougies (MG) Messe à 9h (LG) en rite lyonnais - pas de messe à 11h	Confessions de 9h45 à 10h30
Dimanche 14 décembre	3ème dimanche de l'Avent - <i>Gaudete</i>	Messes à 8h30, 10h, 12h et 18h30 - abbé Guimon à Jardin et Bourg de Thizy Adoration à 16h30, vêpres à 17h45	
Lundi 15	De la férie	Messe à 18h30 (LS) Confessions de 20h30 à 22h (LS)	
Mardi 16	St Eusèbe, évêque et martyr	Messe à 9h (LS) et 18h30 (LG)	
Mercredi 17	Mercredi des Quatre-Temps de l'Avent	Messes à 7h (MG), 9h (LS) et 18h30 (LG) Collégiens à 17h30 et Lycéens à 18h - Accueil St Martin de 19h30 à 21h30 Catéchumènes et néophytes à 20h30	
Jeudi 18	De la férie	Messes à 7h (LS) et 18h30 (MG)	
Vendredi 19	Vendredi des Quatre-Temps de l'Avent	Messes à 7h (LG) et 18h30 (LS) Heure de la Miséricorde à 15h - Accueil St Martin de 19h30 à 21h30	
Samedi 20	Samedi des Quatre-Temps de l'Avent	Messe à 7h15 "Rorate" à la lueur des bougies (LG) Messes à 9h (LS) et à 11h (MG) en rite lyonnais	Confessions de 9h45 à 10h30
Dimanche 21 décembre	4ème dimanche de l'Avent	Messes à 8h30, 10h, 12h et 18h30 Adoration à 16h30, vêpres à 17h45	
Lundi 22	De la férie	Messe à 18h30 (LS)	
Mardi 23	De la férie	Messe à 9h (LS) et 18h30 (LG) Confessions de 10h à 12h (MG), de 16h à 18h (LS), de 19h30 à 20h30 (LG) et de 20h30 à 22h (LS)	
Mercredi 24	Vigile de la Nativité	Confessions de 9h30 à 12h (3 abbés), de 14h à 16h (LG) et de 16h à 18h (LS) Veillée de Noël (chants) et messe solennelle de la nuit à 22h Abbé Grenier à Jardin et abbé Guimon à Bourg-de-Thizy à 22h	
Jeudi 25	NATIVITÉ DE NOTRE SEIGNEUR	Messes à 8h30 (messe de l'Aurore), 10h (messe solennelle du jour), 12h (messe du jour) et 18h30 (messe du jour) Adoration à 16h30, vêpres à 17h45	
Vendredi 26	St Etienne, diacre et premier martyr	Messe à 18h30 (LS) Heure de la Miséricorde à 15h - Accueil St Martin de 19h30 à 21h30	
Samedi 27	St Jean, apôtre et évangéliste	Messes à 9h (LS) et à 11h (MG) en rite lyonnais	Confessions de 9h45 à 10h30
Dimanche 28 décembre	Dimanche dans l'octave de la Nativité	Messes à 8h30, 10h, 12h et 18h30 - abbé Spriet à Jardin et Bourg de Thizy Adoration à 16h30, vêpres à 17h45	
Lundi 29	Dans l'octave de la Nativité	Messe à 18h30 (LG)	
Mardi 30	Dans l'octave de la Nativité	Messe à 18h30 (LG)	
Mercredi 31	Dans l'octave de la Nativité	Messe à 18h30 et Te Deum (LG) Choeur en fête (du 28 au 31 décembre)	
Jeudi 1er janvier	Dans l'octave de la Nativité	Messe à 10h et Veni Creator (LG)	Pas de confessions ni de chapelet
Vendredi 2 1er du mois	Fête du Saint Nom de Jésus	Messe à 18h30 (LG) Adoration de 19h30 à 21h et confessions de 19h30 à 21h (LG)	
Samedi 3 1er du mois	Ste Geneviève, vierge	Messe à 9h (LG) en rite lyonnais - pas de messe à 11h	Confessions de 9h45 à 10h30
Dimanche 4 janvier	SOLENNITÉ DE L'ÉPIPHANIE DE NOTRE SEIGNEUR JÉSU CHRIST	Messes à 8h30, 10h, 12h et 18h30 Adoration à 16h30, vêpres à 17h45	

Légende : confessions de 17h30 jusqu'à 18h15 (sauf horaire spécifié); chapelet à 18h; adoration de 17h00 à 18h15

LS : Abbé Laurent Spriet, LG : Abbé Laurent Guimon, MG : Abbé Mathieu Grenier

En cas de contradiction entre le bulletin et le site ou la lettre hebdomadaire, ce sont le site et la lettre hebdomadaire qui priment.

Le bulletin est prévu un mois à l'avance : il ne peut pas tenir compte des aléas. Merci.